



## Divulgation de loyers impayés

Par **guillaur**, le **16/11/2012** à **19:06**

Bonsoir, est-ce que mon propriétaire, en l'occurrence, la commune, a le droit de divulguer mes loyers impayés en affichant mon nom et le montant à la mairie dans le tableau d'affichage?? il me semble que c'est de la diffamation?? merci de m'aider et de me donner réponse, merci pour vos éventuels conseils. guillaur

Par **Lag0**, le **16/11/2012** à **19:24**

[citation] il me semble que c'est de la diffamation?[/citation]

Bonjour,

C'est de la diffamation si les faits sont faux, ce ne l'est pas si ils sont vrais !